

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 13 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize juin le Conseil Municipal de la Commune de BONZAC (Gironde), dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DARQUEST.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 juin 2022

**PRESENTS (13)** : Mr DARQUEST Jean-Luc, Mr LETERME Jean-Luc, Mr BEGUIN Gilles, Mr LACAZE Bruno, Mme IRDEL Annick, Mme NOEL Nathalie, Mr BASSET Didier, Mme MUNOZ Karine, Mr VIDAL Laurent, Mr FLORAS Pierre, Mme REYGADE Nelly, , Mr SEILLERY Benoit, Mme BASSET Julie

**EXCUSES :**

**ABSENTS** : (2) Mr LARAPIDIE Éric, Mme MARZIO NEBOUT Cindy

Secrétaire de séance : M. LETERME Jean-Luc

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à la l'unanimité.

La séance est ouverte à 20h32

**DELIBERATION 2022-06-01****OBJET : ATTRIBUTION DU FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES 2022**

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) votées par le Conseil Départemental au cours de l'assemblée plénière.

La répartition de l'enveloppe globale du FDAEC permet à la commune de Bonzac de bénéficier d'une dotation de 13 699.00 € pour l'année 2022

**Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :**

**Autorise** M. Le Maire à déposer le dossier de demande du FDAEC pour un montant de 13 699.00 € concernant :

- des travaux de voirie :
  - \* Chemin de Ménole
  - \* Chemin de la Madeleine
  - \* Route VC4

Pour un montant de 22 688.00 € HT, soit 27 225.00 € TTC

Le solde du projet sera autofinancé.

Le Conseil Municipal :

**Accepte à l'UNANIMITE** le devis de l'Entreprise BOUIJAUD pour un montant de 27 225.00 € TTC

**DELIBERATION 2022-06-02 TARIF CANTINE ET GARDERIE POUR L'ANNEE 2022/2023**  
**Tarif cantine 2022/2023**

Au regard de l'inflation actuelle et à venir, le conseil municipal a décidé pour une faible augmentation qui ne compense pas le taux d'inflation et donc les charges induites à la cantine. En s'appuyant sur la réflexion du conseil, Monsieur le Maire propose la nouvelle tarification suivante qui représente une augmentation de 10 centimes par repas à savoir :

- 2.40 € pour les enfants dont les parents sont contribuables sur la commune de Bonzac et participent ainsi à l'équilibre financier du service.
- 3.40 € pour les enfants dont les parents ne sont pas contribuables sur la commune
- 6.00 € pour les adultes

**Le conseil municipal décide de maintenir le tarif de la garderie pour 2022/2023**

**Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide :**

D'augmenter légèrement les tarifs de la cantine municipale et de maintenir le tarif de la garderie

### **VOTE A L'UNANIMITE**

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Lecture d'une lettre de remerciement de Dominique PARET pour la cérémonie organisée par le conseil municipal le samedi 30 avril 2022 à l'occasion des 100 ans de Mme PARET
- Elaboration du tableau de permanence pour les élections du 2<sup>ème</sup> tour du 19 juin 2022
- Recrutement en cours pour remplacer « Jeannot » GARCEAU. Son remplaçant devrait commencer le 7 juillet.
- SMICVAL : Les élus gestionnaires du SMICVAL, au cours d'une réunion d'information, le 17 mai 2022, nous ont fait part des difficultés financières, humaines et environnementales du SMICVAL aggravées par une augmentation considérable des déchets collectés et des coûts de fonctionnement. Ils proposent pour ne pas impacter le budget des ménages de ne pas augmenter la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) en supprimant la collecte des ordures ménagères en porte à porte. La solution consisterait à créer des Points de collecte centralisés : containers enterrés ou autre positionnés en des lieux stratégiques : mairie, école, hameaux... Ceci dans un délai de 2 ou 3 ans.
- Une démarche de recrutement d'une secrétaire de mairie est en cours.
- Antenne SFR : l'avis du PETR est négatif il s'appuie sur l'avis des bâtiments de France.

L'ordre du jour étant terminé la séance est levée à 22 heures

A collection of approximately ten handwritten signatures in blue and black ink, arranged in two rows. The signatures are stylized and vary in length and complexity, representing the members of the municipal council.